Gemeng Hesper

Administration Communale
de Hesperange

CONVOCATION

Séance du conseil communal n° 2026/07

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

vendredi 27 novembre 2026 à 14 h 00

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Finances :
- 1.1. Présentation du budget rectifié de l'exercice 2026 et du budget de l'exercice 2027 ;
- 1.2. Approbation de titres de recette ;

2. Nouvelle fixation de tarifs :
- 2.1. Redevance eau destinée à la consommation humaine ;
- 2.2. Redevance assainissement ;

3. Personnel – création de deux postes de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service des régies ;

4. Propriétés immobilières :
- 4.1. Approbation d'actes ;
- 4.2. Approbation de compromis ;
- 4.3. Approbation de contrats de bail ;

5. Approbation du projet relatif à l'aménagement d'un terrain de football synthétique au Stade Albert Kongs à Itzig ;

6. Autorisations d'ester en justice ;

7. Concessions de cimetière ;

8. Règlement général de la circulation – modifications à durée déterminée ;

9. Commissions consultatives – remplacement de membres ;

10. École Howald-Plateau – état des travaux – information ;

11. Questions émanant des conseillers ;

12. Divers : affaires courantes et communications ;

Séance à huis clos

13. Personnel :
- 13.1. Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal ;
- 13.2. Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique ;

474, route de Thionville, L-5886 Hesperange
Adresse postale : B.P. 10, L-5801 Hesperange
Tél.: 36 08 08-1
www.hesperange.lu

13.3. Octroi d’un supplément personnel à un fonctionnaire communal ;
13.4. Démission d’un fonctionnaire communal ;

14. Personnel de l’office social – fixation de la rémunération de salariés à tâche intellectuelle – avis.

Convoqué à Hesperange, le 20 novembre 2026.

Le collège des bourgmestre et échevins.